

DÉFINITIONS

1. Qu'est-ce qu'un résultat d'analyse anormal (RAA)?

Un RAA est un rapport d'un <u>laboratoire accrédité par l'AMA</u> ou d'un autre <u>laboratoire approuvé</u> <u>par l'AMA</u> qui, en conformité avec le <u>Standard international pour les laboratoires</u> (SIL) et les documents techniques connexes, révèle la présence dans un échantillon d'une substance interdite ou d'un de ses métabolites ou marqueurs (y compris des quantités élevées de substances endogènes) ou l'usage d'une méthode interdite.

2. Qu'est-ce qu'un résultat d'analyse atypique (RA)?

Un RA est un rapport d'un laboratoire accrédité ou approuvé par l'AMA pour lequel une investigation supplémentaire est requise par le SIL ou les documents techniques connexes avant qu'un RAA ne puisse être établi.

3. Qu'est-ce qu'une organisation antidopage (OAD)?

Une OAD est un <u>signataire</u> du <u>Code mondial antidopage</u> (le Code) qui est responsable de l'adoption de règles relatives à la création, à la mise en œuvre ou à l'application de tout volet du processus de contrôle du dopage. Il s'agit par exemple du Comité international olympique (CIO), du Comité international paralympique (CIP), d'autres organisations responsables de grandes manifestations (OGM) qui effectuent des contrôles lors de manifestations relevant de leur responsabilité, des fédérations internationales (FI) et des organisations nationales antidopage (ONAD).

4. Qu'est-ce qu'une autorité de contrôle (AC)?

L'AC est l'organisation qui a autorisé un prélèvement d'échantillon, que ce soit :

- une OAD; ou
- une autre organisation réalisant des contrôles en vertu de l'autorité, et conformément aux règles, de l'OAD (par ex., une fédération nationale qui est membre d'une FI).

5. Qu'est-ce qu'ADAMS?

ADAMS (acronyme anglais de Anti-Doping Administration and Management System, ou Système d'administration et de gestion antidopage) est un instrument de gestion en ligne, sous forme de banque de données, qui sert à la saisie, à la conservation, au partage et à la transmission de données, conçu pour aider l'AMA et ses partenaires dans leurs opérations antidopage en conformité avec la législation relative à la protection des données.



6. Qu'est-ce que le Passeport biologique de l'athlète (PBA)?

Le principe du <u>PBA</u> est basé sur le suivi au fil du temps de variables biologiques sélectionnées (biomarqueurs de dopage) qui révèlent indirectement les effets du dopage, contrairement à la détection directe traditionnelle du dopage au moyen d'analyses.

À PROPOS DU RAPPORT

7. En quoi consiste le Rapport sur les données de contrôles antidopage 2017?

Le Rapport sur les données de contrôles antidopage 2017 (le Rapport 2017) présente une synthèse de tous les échantillons de contrôle du dopage analysés et enregistrés par les 31 laboratoires accrédités par l'AMA en 2017. Les données comprennent tous les contrôles effectués dans le monde par les signataires du Code – analyses d'urine, de sang et analyses hématologiques dans le cadre du PBA, en et hors compétition, ainsi que les résultats de ces analyses, y compris les RAA et les RA.

Le Rapport 2017 offre un portrait des données de contrôles antidopage à l'échelle mondiale, qui permet aux organisations d'observer les tendances des programmes de contrôle du dopage par sport, organisation, substance et laboratoire, puis d'adapter en conséquence leurs stratégies antidopage.

Le Rapport 2017 représente le troisième ensemble de données de contrôles antidopage publié depuis l'entrée en vigueur du Code révisé. le 1^{er} ianvier 2015.

8. Quelles données figurent dans le Rapport 2017?

Le Rapport 2017 inclut toutes les analyses effectuées par les laboratoires accrédités par l'AMA et les laboratoires que l'AMA a approuvés pour effectuer des analyses hématologiques exclusivement aux fins du PBA (les « laboratoires approuvés »).

Les données des échantillons d'urine et de sang (hormis celles des échantillons prélevés pour le PBA) sont compilées d'après la « date de prélèvement de l'échantillon » (et non la « date de réception » de l'échantillon par le laboratoire) grâce aux efforts des laboratoires pour incorporer la date de prélèvement dans leurs rapports ADAMS. Cette façon de faire permettra aux AC de mieux faire correspondre les données ADAMS à leurs programmes de contrôles annuels. Ces données sont classées par catégories de sports. Les données des échantillons prélevés pour le PBA continuent d'être compilées d'après la « date de réception » par le laboratoire étant donné que la date de prélèvement de l'échantillon ne fait pas partie des paramètres obligatoires que les laboratoires doivent inclure dans les rapports concernant le PBA.

Le Rapport 2017 comprend également des données qui n'ont pas été soumises individuellement dans ADAMS, mais qui ont été regroupées et intégrées seulement dans les tableaux des données globales sur les contrôles. Ceci permet les comparaisons d'une année à l'autre des données globales. Ces données regroupées proviennent essentiellement de programmes de contrôles menés par des ligues ou organisations professionnelles ou universitaires gérées par des organisations nord-américaines non signataires du Code (par ex.,



la National Collegiate Athletic Association (NCAA) ou les Ligues majeures), bien qu'elles aient recours aux services de laboratoires accrédités par l'AMA en Amérique du Nord. Ces organisations, dont les contrats avec les laboratoires comportent des clauses de confidentialité, n'autorisent pas la soumission de données individuelles dans ADAMS.

9. La mise en œuvre du Code 2015 et du Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE) 2017 par les OAD [par ex. le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS)] a-t-elle eu une incidence sur les résultats?

Oui.

Le <u>DTASS</u> est un document technique obligatoire de niveau deux qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Le Code 2015 exige que les OAD appliquent le DTASS.

Le DTASS a pour but de veiller à ce que les substances interdites relevant de son champ d'application, qui sont susceptibles de faire l'objet d'abus dans certains sports ou certaines disciplines, soient soumises à un niveau minimum d'analyse approprié et cohérent par les OAD. Le DTASS fixe un niveau minimal d'analyse par discipline pour les trois groupes de substances interdites suivants : les agents stimulant l'érythropoïèse (ASE), l'hormone de croissance (GH) et les facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF).

Les résultats du Rapport 2017 montrent une augmentation notable des contrôles effectués par les OAD dans ces trois groupes par rapport à 2016 :

- augmentation du nombre d'entrées de disciplines définies dans le DTASS;
- augmentation de 17 % des contrôles de GH [attribuable tant aux contrôles des isoformes de l'hormone de croissance humaine (hGh) qu'à ceux des biomarqueurs de cette hormone];
- augmentation de 2,5 % des contrôles des ASE dans l'urine et de 31 % dans les prélèvements sanguins, soit une hausse importante, accompagnée d'un nombre accru de RAA concernant les ASE: et
- augmentation de 17 % du nombre total de contrôles des GHRF.

Le Rapport 2017 révèle également une augmentation importante du nombre d'AC ayant effectué des contrôles et du nombre de sports visés pour les trois groupes de substances interdites. Par rapport à 2016, le nombre de RAA a augmenté dans deux des trois groupes, avec 18 RAA supplémentaires enregistrés pour les ASE et quatre RAA de plus pour les GHRF.

Il est donc évident, à la lumière de ce rapport, que le DTASS continue d'avoir une incidence sur les programmes antidopage, en favorisant une plus grande uniformité des contrôles de ces substances importantes parmi les différents sports et disciplines à l'échelle mondiale, et en contribuant ainsi à la protection des sportifs propres.



COMPARAISON DES RAPPORTS 2017 ET 2016

10. Quelles comparaisons peut-on faire entre les données de 2017 et celles de 2016?

D'après tous les résultats enregistrés ou non dans ADAMS par les laboratoires, le nombre total d'échantillons d'urine et de sang prélevés pour des contrôles antidopage a augmenté de 7,1 %. Le nombre total d'échantillons d'urine a augmenté, passant de 277 267 à 294 291, tout comme le nombre d'échantillons sanguins, passant de 23 298 à 27 759 entre 2016 et 2017. Si on inclut les échantillons sanguins prélevés pour le PBA (passeport), un total de 22 442 échantillons supplémentaires ont été analysés en 2017 (Rapport des laboratoires 2017 – Tableau 3) par rapport à 2016 (Rapport des laboratoires 2016 – Tableau 3).

En outre, on note en 2017 une hausse des échantillons dans environ 80 % des laboratoires accrédités par rapport à 2016.

Le pourcentage de RAA rapportés a diminué : de 1,60 % en 2016 (4 822 RAA pour 300 565 échantillons) à 1,43 % en 2017 (4 596 RAA pour 322 050 échantillons), surtout en raison du nombre nettement moindre de cas de meldonium détectés en 2017.

De plus, le pourcentage de RAA et RA combinés a diminué, passant de 1,81 %, en 2016 à 1,43 % en 2017. Ce bilan peut être attribué à une diminution du nombre de RAA liés au meldonium et du nombre de RA, que l'on doit principalement à une baisse des RA enregistrés pour l'hormone lutéinisante (LH). Il s'agit d'une conséquence attendue des « lignes directrices pour le rapport et la gestion des résultats d'analyse pour la gonadotrophine chorionique humaine (hCG) et l'hormone lutéinisante (LH) », remplacées le 1^{er} septembre 2017 par le Document Technique TD2017CG/LH, qui établit des critères précis pour les analyses et les rapports présentant les résultats sur l'hormone lutéinisante.

On note également une diminution de RAA dans le cas des analyses par chromatographie gazeuse – combustion – spectrométrie de masse des rapports isotopiques (CG-C-SMRI) appliquée aux marqueurs du profil stéroïdien : de 3,6 % en 2016 (169 RAA pour 4 676 échantillons) à 3,01 % en 2017 (159 RAA pour 5 279 échantillons). On observe par ailleurs au cours des dernières années une augmentation notable du nombre de RAA découlant de l'analyse des ASE dans les échantillons sanguins : de 0,03 % en 2015 (1 RAA pour 3 219 échantillons) à 0,64 % en 2016 (22 RAA pour 3 464 échantillons) et en 2017 (29 RAA pour 4 531 échantillons).

On constate une hausse du nombre de RAA dans six des 10 catégories de substances interdites (S1, S2, S5, S6, S8 et S9).

On observe une augmentation relative de la proportion globale d'échantillons sanguins analysés non liés au Passeport : de 7,75 % en 2016 (23 298 sur 300 565) à 8,62 % en 2017 (27 759 sur 322 050).

Par ailleurs, le nombre d'analyses des ASE et des GHRF, deux substances interdites importantes, continue d'augmenter de façon notable, comme le préconise le DTASS. [Voir la réponse à la question précédente pour plus de détails.]



11. Les données ont-elles été recueillies différemment en 2017 par rapport à 2016?

Non. Nous avons utilisé la même méthode, soit ADAMS, pour recueillir les données de 2017, comme cela a été le cas depuis 2012.

L'utilisation accrue d'ADAMS par les OAD pour l'enregistrement des informations des formulaires de contrôle du dopage (FCD) s'est traduite par une plus grande exactitude des données à compiler pour ces rapports. Les données relatives aux contrôles, comme l'AC, le sport et la discipline, ont été extraites du FCD où elles figuraient.

Comme dans le passé, nous avons regroupé les données provenant principalement des ligues professionnelles et des universités nord-américaines. Depuis 2012, les laboratoires ont commencé à enregistrer les résultats négatifs en plus des RAA et RA soumis. Ceci a permis de compiler toutes les données – résultats négatifs et RAA et RA – à partir d'ADAMS. Les détails et la structure des données dans ADAMS expliquent pourquoi les rapports de 2012 à 2017, contrairement aux rapports antérieurs à 2012, offrent un aperçu beaucoup plus complet des données antidopage.

Par exemple, l'utilisation d'ADAMS a permis de distinguer dans les rapports les données de contrôles par discipline, AC et contrôle en compétition ou hors compétition. Cela offre aux partenaires un portrait beaucoup plus complet des données liées à la lutte pour la protection du sport propre dans le monde.

12. Y a-t-il des différences entre la structure du rapport de 2017 et celui de 2016?

La structure des deux rapports est semblable.

Pour la deuxième année, le Rapport 2017 fait état du nombre d'échantillons analysés selon la méthode CG-C-SMRI pour la 19-norandrostérone et la boldénone, conformément au Document Technique SMRI. ADAMS a continué de permettre l'enregistrement des analyses des GHRF, des facteurs de libération de la gonadotrophine (Gnrh), de l'insuline, du facteur de croissance insulinomimétique de type I (IGF-I) et des biomarqueurs de l'hormone de croissance de façon standardisée. L'AMA a encouragé les OAD à effectuer plus de contrôles conformément au DTASS, et le Rapport 2017 présente le nombre de ces contrôles.



Catégorisation des disciplines sportives

Les sports continuent d'être classés dans huit grandes catégories :

- 1. ASOIF (Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été)
- 2. AIOWF (Association des fédérations internationales des sports olympiques d'hiver)
- 3. ARISF (Association des fédérations sportives internationales reconnues par le CIO)
- 4. AIMS (Alliance des membres indépendants du Sport)
- 5. CIP (Comité international paralympique)
- 6. Sports handicaps
- 7. Autres sports Signataires du Code
- 8. Autres sports

Les données sur les sports sont fondées sur les disciplines relevant de l'autorité des FI associées et en fonction de la structure établie par les codes des disciplines sportives dans ADAMS (déterminés par les FI).

Les données sur les sports permettent de distinguer les données de sports du programme olympique qui sont issues de disciplines sportives universitaires, donc susceptibles de ne pas être sous l'autorité de la FI pertinente. Cette formule permet de fournir des données plus précises que par le passé pour les FI concernées. Le Rapport 2017 comprend plus d'échantillons attribués à des disciplines spécifiques que le Rapport 2016, ce qui laisse entendre que les AC utilisent les disciplines définies dans le DTASS dans leurs procédures de prélèvement des échantillons et leur documentation.

Par exemple, les données pour le rugby (« Rugby Union ») (sport de l'ASOIF) englobent principalement des données provenant des disciplines du rugby à 15 et du rugby à 7, lesquelles sont régies par World Rugby. Les autres disciplines du rugby, dont « Rugby League » (rugby à 13), le rugby de plage, le touch football et ainsi de suite, sont répertoriées sous « Autres sports ». Les tableaux des AC du Rapport des AC présentent de façon distincte les AC qui contribuent aux données de « Rugby Union » (p. ex., World Rugby, les ONAD, etc.). Les OAD qui utilisent ADAMS peuvent également classer les contrôles effectués au sein de leur propre organisation.

Pour prendre un autre exemple, les données pour l'athlétisme (sport de l'ASOIF) comprennent une augmentation du nombre de disciplines définies dans le DTASS attribuées aux échantillons. En 2015, près de 36 % des échantillons recueillis en athlétisme avaient été enregistrés dans ADAMS sous une discipline définie dans le DTASS. En 2016, ce pourcentage a plus que doublé avec 73 % des échantillons recueillis en athlétisme ayant été enregistrés dans ADAMS sous une discipline définie dans le DTASS. En 2017, ce chiffre est passé à 91 %.



LIEN AVEC LES AUTRES RAPPORTS DE L'AMA

13. En quoi le Rapport 2017 diffère-t-il des rapports sur les violations des règles antidopage (VRAD)?

Le Rapport 2017 fait état des résultats enregistrés dans ADAMS des analyses effectuées par les laboratoires accrédités par l'AMA sur les échantillons d'urine et de sang en 2017. Il ne fournit pas de statistiques sur le nombre de RAA et de RA qui ont donné lieu à des VRAD.

Les données du Rapport 2017 ne correspondent pas nécessairement au nombre de VRAD rapportées par les OAD parce que tous les résultats soumis sont encore assujettis au processus complet de gestion des résultats mené par les OAD. Ce processus consiste notamment à lier les résultats à de possibles autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) – une OAD pouvant approuver l'usage d'une substance interdite pour des raisons médicales justifiées – et des études longitudinales, et à s'assurer que le prélèvement et l'analyse des échantillons ont été effectués conformément aux standards internationaux pertinents.

Autrement dit, les RAA ou les RA n'entraînent pas tous des VRAD.

Le <u>Rapport sur les VRAD 2016</u>, publié par l'AMA en avril 2018, illustre l'incidence du dopage dans le sport à l'échelle mondiale pendant l'année 2016. Il présente les cas analytiques et non analytiques de VRAD (autrement dit, les sanctions). Le rapport détaille les sanctions par sport, AC et nationalité.

La raison pour laquelle le Rapport sur les VRAD publié en 2018 comprend les statistiques de 2016, alors que le Rapport sur les données de contrôles antidopage 2017 fait état des résultats de 2017, est la suivante : dans les cas de violation, le processus de gestion des résultats peut prendre beaucoup de temps à mener à terme, depuis les premiers signes de violation potentielle jusqu'à la fermeture du cas. Il faut du temps pour résoudre les cas avant de pouvoir les rédiger et les publier adéquatement.

Ensemble, le Rapport 2017 et le Rapport sur les VRAD 2017, qui sera publié en 2019, fourniront des données qui aideront les OAD à mieux comprendre les tendances mondiales en matière de dopage et à adapter leurs stratégies afin de continuer à protéger le sport propre.

14. Comment expliquer qu'ADAMS lui-même ne reflète pas le nombre de VRAD ou de sanctions pour dopage?

ADAMS ne peut pas encore présenter le portrait complet et exact du nombre de VRAD ou de sanctions pour dopage parce que ce ne sont pas toutes les OAD qui utilisent ADAMS.

ADAMS peut enregistrer les VRAD et les sanctions imposées par les organisations responsables de la gestion des résultats, ainsi que les informations liées aux prélèvements d'échantillons et aux profils des sportifs, le tout dans une seule plateforme sûre et conforme au Code mondial antidopage. Ces informations ne figurent pas dans le Rapport 2017 parce que les



données du Rapport 2017 ont été compilées à partir d'informations fournies par les laboratoires accrédités par l'AMA, et non par les OAD elles-mêmes.

Les OAD peuvent accéder gratuitement à toutes ces fonctions d'ADAMS. Quand les OAD auront toutes adopté ADAMS, la communauté sportive disposera d'un moyen transparent de suivre les résultats – du prélèvement de l'échantillon à la sanction éventuelle – tout en préservant la confidentialité des sportifs. Cela permettra également d'analyser les données plus en profondeur, en reliant notamment les RAA à des AUT et à des cas sanctionnés.

LES DONNÉES

15. Combien compte-t-on d'AC?

Les données du Rapport 2017 proviennent de 398 AC différentes, soit un peu moins que les 413 AC de 2016, probablement en raison de la diminution du nombre de fédérations sportives (nationales, régionales ou autres) effectuant des contrôles. Le rapport continue d'inclure quelques fédérations nationales (FN) qui effectuent des contrôles, bien qu'elles ne soient pas signataires du Code et, par conséquent, ne puissent pas effectuer des contrôles indépendamment. Certaines ONAD et FI disposent cependant de règles leur permettant de désigner des AC chargées d'effectuer des contrôles. Les contrôles attribués aux FN peuvent donc, dans certains cas, faire partie du programme d'une ONAD ou d'une FI.

Les ONAD sont toujours responsables d'une grande part des efforts de lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. De fait, elles ont été les AC responsables de 66 % des échantillons analysés en 2017. Les FI, quant à elles, ont été responsables de 23 % des échantillons analysés et enregistrés dans ADAMS (y compris les contrôles effectués par les organisations membres de AIMS, de l'ARISF, de l'AOIWF et de l'ASOIF).

16. Quelles sont les disciplines et organisations sportives incluses dans les sports mentionnés?

Les sports et les disciplines mentionnés dans le Rapport 2017 sont indiqués par les laboratoires tels qu'ils ont été désignés sur le FCD au moment du prélèvement de l'échantillon. En outre, les données tirées des FCD entrés dans ADAMS ont aussi servi à confirmer et à attribuer le sport et les disciplines. Les codes de sport (noms) dans ADAMS permettent aux laboratoires de rapporter les données sur les sports de façon plus harmonisée. Le Rapport 2017 par sport montre une amélioration en ce qui a trait aux données enregistrées pour les disciplines définies dans chaque sport.

Les FI sont encouragées à signaler les corrections ou les mises à jour à propos des sports et des disciplines relevant de leur autorité à l'équipe ADAMS.

Si certaines FN ou confédérations sportives continentales effectuent des contrôles sous l'autorité de leur FI, d'autres effectuent des contrôles de façon indépendante. Dans ce dernier



cas, les résultats des contrôles n'apparaissent pas dans les statistiques des FI, mais dans ceux des confédérations, pour autant qu'elles aient été désignées comme autorités de contrôle.

17. Les laboratoires doivent-ils analyser un nombre minimum d'échantillons?

Oui.

Le SIL exige qu'un laboratoire accrédité par l'AMA analyse un minimum de 3 000 échantillons par année (urine, sang et PBA). Tout laboratoire disposant d'une accréditation pour l'année entière et n'ayant pas atteint ce chiffre fait l'objet d'une supervision attentive de la part de l'AMA. Dans certains cas, les suspensions de laboratoires peuvent expliquer la baisse du nombre total d'échantillons analysés.

18. Pourquoi y a-t-il une différence si importante entre le nombre de RAA en compétition et hors compétition?

Généralement, plus d'échantillons sont prélevés en compétition qu'hors compétition. Le Rapport 2017 révèle que, dans ADAMS, 135 694 échantillons ont été prélevés au total en compétition (soit 53 %), tandis que 109 538 l'ont été hors compétition (soit 47 %). Le nombre relatif de contrôles hors compétition a augmenté par rapport à 2016 (45,6 %).

De plus, par sa nature même, le menu d'analyse en compétition comprend plus de catégories, donc plus de substances interdites susceptibles d'être détectées, que le menu d'analyse hors compétition. C'est le cas en particulier des substances comme les stimulants, les cannabinoïdes et les glucocorticoïdes, qui ne sont interdites qu'en compétition.

AUTRES QUESTIONS

19. L'utilisation d'ADAMS est-elle obligatoire?

Le 12 mai 2016, le Conseil de fondation de l'AMA a décidé d'obliger les OAD à entrer tous les FCD et toutes les AUT dans ADAMS au plus tard 15 jours ouvrables après les prélèvements d'échantillons ou la réception des décisions concernant les AUT. Cette exigence est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2016.

20. Chaque échantillon/résultat du Rapport 2017 correspond-il à un sportif individuel? Non.

Un sportif peut être associé à de multiples échantillons. Plusieurs échantillons peuvent être prélevés sur un sportif durant la même phase de prélèvement. Dans le Rapport 2017, les RAA et RA peuvent aussi correspondre à de multiples résultats provenant d'un même sportif ou à plusieurs mesures issues du même sportif, par exemple au moyen des modules hématologique et stéroïdien du PBA, sur une certaine période.



21. Combien d'AC ont-elles effectué des contrôles sanguins dans le cadre du programme du PBA?

Quatre-vingt-six (86) AC ont contribué aux données du PBA enregistrées dans ADAMS en 2017, contre 85 en 2016. Le nombre de FI effectuant des analyses hématologiques dans le cadre du PBA est passé de 25 en 2016 à 24 en 2017, et le nombre d'ONAD a continué d'augmenter, passant de 46 en 2016 à 53 en 2017. En 2017, quatre laboratoires approuvés par l'AMA et exclusivement chargés d'effectuer des analyses hématologiques dans le cadre du PBA ont effectué des analyses et enregistré leurs résultats dans ADAMS. Le nombre total d'échantillons sanguins prélevés et analysés dans le cadre du PBA est passé de 28 173 en 2016 à 29 130 en 2017 (une augmentation de 3 %).

22. Pourquoi les données des échantillons prélevés dans le cadre du PBA sont-elles rapportées séparément des données des autres échantillons sanguins?

Les échantillons sanguins sont prélevés en tant qu'échantillons A et B habituels dans le but de rapporter des RAA (pour l'hGH, l'EPO, etc.), alors que les échantillons prélevés dans le cadre du PBA sont recueillis comme échantillons uniques afin de mesurer des variables sanguines précises d'un sportif et de les comparer au fil du temps avec ses données antérieures. Cela permet d'établir le profil biologique d'un athlète et constitue donc une méthode indirecte pouvant indiquer la présence de dopage ou contribuer aux contrôles ciblés traditionnels.